



AVIS À LA POPULATION

ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'article 109 de la Loi du 04 décembre 1985 sur l'Aménagement du Territoire et les Constructions et de l'article 72 de son Règlement d'Application, la Municipalité de Noville soumet à l'enquête publique le projet suivant :

Dossier N° : **1278-24** - CAMAC : **231656** - Compétence : **ME** – Propriétaires : **Linda RATSCHILLER NASIM & Syed Muhammad Faisal NASIM** - Coordonnées géographiques : **2558355/1138240** - Lieu-dit : **«ROUTE DES GRANGETTES 21»** - Parcelle N° **396** – ECA N° : **195** - Note au recensement architectural : **4** - Degré de sensibilité au bruit : **III** - Auteur des plans : **ATELIER D'ARCHITECTURE PAUCHARD & SCHOUWEY SA** - Projet :

TRANSFORMATION DU BATIMENT EXISTANT, AJOUT D'UN LOGEMENT, INSTALLATION D'UNE COUVERTURE SOLAIRE ET D'UNE PAC

Les observations ou oppositions relatives au dossier précité doivent être adressées à la Municipalité, **par lettre recommandée ou consignées dans la feuille d'enquête jointe au dossier**, pendant la durée de cette dernière, soit

du 25.05.2024 au 23.06.2024

La présente enquête est ouverte conformément aux dispositions de la loi sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP) et de la loi sur l'aménagement du territoire et des constructions (LATC) selon l'art. 103 et suivants.

CONSULTATION DU DOSSIER :

- **AU GREFFE MUNICIPAL :**
LE LUNDI DE 14H00 À 17H00
DU MARDI AU JEUDI, LE MATIN, DE 08H15 À 11H45
LE MARDI DE 17H00 À 19H00

DOSSIER D'ENQUÊTE EN LIGNE :

- **SUR INTERNET PAR LE LIEN** : cartoriviera.ch/enquetes-publiques

○○○○○

POURQUOI, QUAND ET OÙ TENIR MON CHIEN EN LAISSE ?

Pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le Canton de Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1er avril au 15 juillet. Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.

Nous rappelons aux propriétaires de chiens de bien vouloir ramasser les déjections de leurs fidèles compagnons en utilisant les sachets de récupération appropriés, mis à disposition de la population sur l'ensemble du territoire, et de les jeter dans les poubelles oranges ou vertes.





AVIS À LA POPULATION

LA FUGUE - DIMANCHE 02 JUIN 2024

Cette manifestation favorisant la mobilité douce, que ce soit en vélo, trottinette, rollers ou autre engin, se déroulera dans un circuit sécurisé à travers le Haut-Lac. Tout un chacun est convié à y participer avec sa famille et les enfants, entre amis ou en solo. C'est gratuit !



L'aire officielle de Noville, aux abords du terrain de jeux, vous accueillera avec grand plaisir pour vous sustenter, vous désaltérer, vous reposer ou faire éventuellement réparer votre vélo si nécessaire.



RESTRICTIONS DE CIRCULATION



La Fugue empruntera les routes agricoles, mais passera aussi par la route d'Evian depuis les Malliez jusqu'à l'entrée de Noville, elle sera fermée de 09h00 à 16h00.

Nous recommandons aux automobilistes de la route d'Evian du N° 46 au N° 54b de parquer leur véhicule sur le parking de Romande Energie qui a accordé son autorisation (entrée au coin de la route d'Evian et impasse de la Croisée).

Les automobilistes de la route d'Evian N° 26, 26a, 29, 36, 38, 42, ainsi que les visiteurs du Manège, peuvent accéder à leur destination par les différentes routes agricoles dont l'accès est autorisé ce jour-là.

Une signalisation adéquate sera mise en place au moyen de panneaux, barrières et rubalise pour délimiter le parcours.

Sur toutes les routes avec jonction, croisement et intersection, la sécurité sera assurée par des personnes chargées de veiller sur les participants pour éviter tout risque d'accident et les guider.

PARCOURS



Le parcours sur la Commune débutera à la passerelle sur le Rhône, ensuite par le chemin du Fort, le Vieux-Rhône, le chemin des Gleyriers, le pont sur le Grand-Canal, la route en direction de la Mure pour rejoindre la route des Saviez, le chemin des Pêcheurs pour aller jusqu'au parc de l'Ouchettaz à Villeneuve.

En repartant de Villeneuve, le parcours continuera par la route du Simplon (voie de débord), contournera le bâtiment de Romande Energie par l'arrière pour rejoindre la route d'Evian jusqu'à la hauteur de Bois9 pour prendre la route agricole qui rejoint la route des Saviez jusqu'à l'intersection avec la route des Grangettes, ensuite le passage entre le Battoir et le Cotterd, la route Communale pour rallier le parking du Garden-Centre et arriver au terrain de jeux de Noville (aire officielle de la Fugue).

Depuis là, direction chemin des Bousses jusqu'au pont des vaches sur le Grand Canal pour continuer par la route qui longe le cour d'eau jusqu'au Grand-Bois, Commune de Chessel.

Plus d'infos sur : www.la-fugue.ch

